

Annexe 1

GRILLES DES SALAIRES MINIMUMS

En vigueur au 1^{er} janvier 2023, en francs suisses

PERSONNEL D'ATELIER	
1 Électromécanicien-ne en automobiles ou technicien ES avec brevet fédéral	5'850.-
2 Mécatronicien-ne d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650.-
c) après 2 ans de pratique	4'850.-
3 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'150.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350.-
c) après 2 ans de pratique	4'650.-
4 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) - Monteur en pneumatique	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'900.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'050.-
c) après 2 ans de pratique	4'250.-
5 Personnel non qualifié - Préparateur optique et technique des véhicules	4'000.-

MAGASINIERS	
6 Gestionnaire du commerce de détail au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'150.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350.-
c) après 2 ans de pratique	4'650.-
7 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP)	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'900.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'050.-
c) après 2 ans de pratique	4'250.-
8 Personnel non qualifié de magasin	4'000.-

PERSONNEL CARROSSERIE-PEINTURE	
9 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière avec brevet fédéral	5'850.-
10 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650.-
c) après 2 ans de pratique	4'850.-
11 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre avec brevet fédéral	5'850.-
12 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650.-
c) après 2 ans de pratique	4'850.-

Annexe 1 suite

APPRENTIS	
13 Mécatronicien-ne d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	700.-
b) 2 ^{ème} année	850.-
c) 3 ^{ème} année	1'050.-
d) 4 ^{ème} année	1'300.-
14 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	650.-
b) 2 ^{ème} année	800.-
c) 3 ^{ème} année	1'000.-
15 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) - Monteur en pneumatique en formation	
a) 1 ^{ère} année	600.-
b) 2 ^{ème} année	750.-
16 Gestionnaire du commerce de détail en formation	
a) 1 ^{ère} année	670.-
b) 2 ^{ème} année	850.-
c) 3 ^{ème} année	1'185.-
17 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP) en formation	
a) 1 ^{ère} année	670.-
b) 2 ^{ème} année	850.-
18 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière en formation	
a) 1 ^{ère} année	700.-
b) 2 ^{ème} année	850.-
c) 3 ^{ème} année	1'050.-
d) 4 ^{ème} année	1'300.-
19 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre en formation	
a) 1 ^{ère} année	700.-
b) 2 ^{ème} année	850.-
c) 3 ^{ème} année	1'050.-
d) 4 ^{ème} année	1'300.-